

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 23 juin 2021 à 19h00
(Salle du Vicinal – rue de la Gare 20 à 4990 Lierneux)**

M. SAMRAY ouvre la réunion en précisant que l'élaboration du PCDR est activement en relance depuis

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	André SAMRAY (Président de la CLDR)	
	Marie-Jeanne LAMBOTTE	Philippe MATHIEU
	Luc TRIFFAUX	Emile BASTIN
	Guy MATHIEU	Vincent PEFFER
Géographique		
Lierneux	Francis SALME	Jean-François GENDEBIEN
Bra	Vincent LEROUX	Ghislain LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Gaston LEROUX
Jevigné	Diane NINANE	Séverine LEJEUNE
Verleumont	Jacques HENRY	Pierre-Dominique RUYSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST
Lavaux/Lafalize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Raymond MATHIEU	Lionel LUGENTZ
	Pierre MOSKWYN	Dominique BARBETTE
	Alain DANIEL	Huguette SPRIET
	Patrick GERMAIN	Etienne HUMBLET
	Jean-Pierre DELWAIDE	Georges DUBOIS
	Lionel MERTENS	Gabrielle HOURLAY
	Xavier KAISER	Henry NAVEAU
	Paul BRIOL	Isabelle LECOMTE

Maud COUNSON – agent communal

Alix EVRARD – agent de développement (GREOVA)

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Validation du PCDR avant la présentation du Pôle Aménagement du Territoire (PAT) ;
- 2) Explication des perspectives et actions en lot 0 ;
- 3) Divers.

1. Validation du PCDR avant la présentation au PAT

Après l'envoi d'un lien *We Transfer* à tous les membres, une semaine préalablement à ce jour, menant au dossier en ligne PCDR (parties 1 à 5) pour leur donner à tous la possibilité d'observer ce dernier qui sera, normalement, présenté au PAT avant la fin de l'année 2021, il est surtout aujourd'hui question d'observer les 4 fiches du lot 1 ainsi que la première du lot 2, enfin terminées par le bureau d'études bruxellois JNC. Ce dernier a en effet connu de nombreux retards, d'où cette CLDR tardive. En cause : la crise COVID et l'éloignement Bruxelles-Lierneux, qui n'a pas permis facilement les visites de terrain, ensuite les démissions successives des architectes chargés des fiches-projets à boucler (Mme E. CAMPANELLA et M. G. HERR).

Il est donc question aujourd'hui de visualiser le nouveau contenu (programme de travaux, estimation préalable des coûts et plans) des fiches 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 et 2.1.

Il s'agira aussi de préciser certains changements budgétaires relatifs à la nouvelle circulaire ministérielle du Développement rural (janvier 2020), qui risquent certainement de changer la donne quant à la hiérarchisation des fiches-projets à activer, certaines impliquant désormais une part communale beaucoup trop importante (la 1.1 par exemple, relative aux logements intergénérationnels). La page 13 de la circulaire ministérielle susmentionnée est donnée à lire à tous, avec la présentation de ce grand changement en matière de subsides : si avant janvier 2020, les projets PCDR étaient subsidiés à 60, 80 ou 90% pour les premiers 500 000 €, puis à 50% pour tout le reste des travaux : ce n'est plus le cas. Les projets, désormais rarement considérés comme mixtes - c'est-à-dire relatifs à plusieurs catégories de projets éligibles à la fois - sont désormais éligibles par le DR selon l'une des 8 catégories précisées ci-dessous, et surtout bénéficient uniquement d'un subside maximal, lui-même calculé selon une assiette de subvention maximale, et après lequel la subsidiation par le DR passe à 0%.

Catégorie de projets	Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1 -Bâtiments de service -Mobilité douce	80%	850 000 €	680 000 €
2 -Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500 000 €	400 000 €
3 -Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement (comprendons sans voitures)	80%	500 000 €	400 000 €

4 -Logement -Energie -Atelier rural-Economie	60%	850 000 €	510 000 €
5 -Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3 (comprendons avec voitures)	60%	500 000 €	300 000 €
6 -Acquisition de terrain bâti	60%	500 000 €	300 000 €
7 -Acquisition de terrain nu	60%	250 000 €	150 000 €
8 -Prestation telle que mentionnée à l'art. 12 de l'AEW (investissements corporels : prestations en termes de recherche, stratégie et prospective relatives au milieu rural, ou prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural.	80%	250 000 €	200 000 €

Fiche-projet 1.1 LIERNEUX, Créer sur les terrains communaux du Pré du Renard des logements intergénérationnels ainsi qu'un centre de jour intergénérationnel.

Eligible en DR au nom de la catégorie 4 "Logement", susceptible de représenter un subside de 60% de max. 850 000 €, soit max. 510 000.

Estimation globale des coûts : **1 665 147,5 €TVAC (Commune/CGT : min.1 155 147,5 €TVAC - DR : max. 510 000 €TVAC).**

- ⇒ **Au regard du prix incombant à la Commune, devenu énorme sans l'intervention à 50% par le DR après la tranche des premiers 500 000 €, une activation prioritaire de ce projet semble compromise.**
- ⇒ Un membre demande s'il serait possible de faire un emprunt communal susceptible d'être remboursé par les futurs revenus locatifs du lieu. M. SAMRAY répond que la Commune est malheureusement déjà tenue à assez de prêts bancaires.
- ⇒ Un autre membre propose alors de réduire le nombre d'appartements prévus (7) à 3. Certes, c'est envisageable, mais il deviendrait dès lors difficile de rendre concret le concept novateur d'entraide intergénérationnelle, essence même du projet (minimum un service rendu par foyer par semaine, à un autre). Il ne s'agirait seulement que de logements, voire peut-être de logements tremplins. Rien n'étant immuable, tout reste envisageable pour l'activation de cette fiche durant la période des 10 ans du PCDR (qui commencera après la présentation du dossier PCDR au PAT et la réception de la validation officielle du PCDR de Lierneux par le Gouvernement wallon).

Tous les membres valident la finalisation de cette fiche-projet.

Fiche-projet 1.2 SART, Réhabiliter et développer le site de la Preux en y créant un lieu citoyen, patrimonial, pédagogique et d'accueil pour randonneurs.

Bien que le contenu, c'est-à-dire le programme des travaux et l'estimatif préalable de coûts soient finalisés et acceptables, les plans donnés par JNC semblent encore trop confus au Développement rural. Un plan global du périmètre (de la carrière Thier del Preu à la place de Ernest Néllis de Sart), et non éclaté comme c'est actuellement le cas, est souhaité pour une meilleure lisibilité de cette fiche-projet. La Commune travaille actuellement à cette bonne finalisation du périmètre.

Seule la phase I (salle citoyenne, espace d'expo, préau, mobilité douce) est éligible en DR au nom de la catégorie 1 "Bâtiments de services" et/ou "Mobilité douce", susceptible de représenter un unique subside de 80% de max. 850 000 €, soit max. 680 000 €.

Estimation globale des coûts : **887 444,2 €TVAC (Commune : min. 379 268,4 €TVAC - DR : max. 508 175,8 €TVAC).**

- ⇒ **Au regard de l'inconnue demeurant quant à la possibilité ou non pour la Commune de donner la gestion de ce futur lieu à une asbl (à priori celle existante « de la Pierre à rasoir»), une activation prioritaire de ce projet semble compromise. En effet, le DR veillera avant toute subsidiation de sa part à s'assurer que le fonctionnement de ce lieu après travaux soit garanti juridiquement par cette asbl. La Commune a en effet été claire à ce sujet : aucun agent communal ne pourra être engagé faute de bénévolat suffisant à cet effet. Il est en outre prévu que le Gw renforce son évaluation quant au bon fonctionnement des projets du genre (pour rappel, juridiquement, en cas de non-respect de la vocation d'une fiche-projet réalisée, le décret prévoit que la Commune doive rembourser au DR son subside alloué pour sa concrétisation).**
- ⇒ Seule la phase 1 semble éligible pour le DR (bien que le CGT pourrait peut-être aussi intervenir pour le sentier géologique La Preux-Sart), néanmoins les phases 2 (relais pour randonneurs) et 3 (restaurant/micro-brasserie) semblent tout à fait éligibles par le CGT.
- ⇒ Un membre souligne que l'implantation en phase 3 d'une micro-brasserie (de bière), via le lieu donné en location à un privé, pourrait garantir un flot important de visiteurs. Mme EVRARD rajoute que le CGT est actuellement friand de promouvoir ce genre d'activité.
- ⇒ Un membre demande si un partenariat public-privé ne faciliterait justement pas les choses finalement. Il s'avère justement, selon les dires du dernier comité d'accompagnement du GREOVA, précise Mme EVRARD, que le DR s'ouvrira dans les prochains mois à la facilitation de ce type de partenariat, garant en effet d'un meilleur fonctionnement financier.
- ⇒ Un membre souligne que la fiche-projet stipule actuellement que toute la carrière appartient à la Commune. Or, ce n'est pas le cas. Si le périmètre concerné par la fiche appartient bien à la Commune, le reste est en effet privatisé. Mme EVRARD corrigera cette information dans la fiche-projet.

Fiche-projet 1.3 VERLEUMONT, Doter la Maison de village actuelle d'un relais pour randonneurs via un aménagement de l'ancien logement de l'Instituteur.

Projet non éligible en DR car incombant davantage au CGT, si ce n'est pour la partie des travaux relatifs aux aménagements extérieurs (poste A), au nom de la catégorie 2 "*Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés*", soit un subside de 80% de max. 500 000 €, soit max. 400 000€. Cette éligibilité partielle en DR dépend de ces conditions :

- Que ces aménagements extérieurs soient accessibles à tous et à tout moment, c'est-à-dire pas uniquement qu'aux touristes et randonneurs.
- Que le réaménagement ne concerne pas de zones de parcage.

Cette dernière condition semblant a priori difficile à respecter (car zone parking indispensable à préserver en suffisance), la catégorie 5 « *Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3* » : max.60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000€, serait peut-être plutôt de mise.

Estimation globale des coûts : **473 938,4** €TVAC (**Commune/CGT**: min. **395 530,4** €TVAC ou min. **415 132,4** €TVAC - **DR** : max. **78 408** €TVAC ou max. **58 806** €TVAC).

- ⇒ La façade ferait aussi l'objet d'une rénovation.
- ⇒ Bien que le périmètre concerné par cette fiche-projet (parking extérieur) ait fait l'objet d'une intervention du DR dans le cadre du PCDR précédent, le délai imposé de 10 ans de non-intervention du DR est désormais dépassé : de nouveaux travaux pourront donc y avoir lieu dans le cadre d'un nouveau PCDR.
- ⇒ Si le DR ne peut intervenir qu'en faveur des aménagements extérieurs, le CGT semble pouvoir intervenir pour le reste.

Fiche-projet 1.4 LIERNEUX, Faire du Parc Val de Meuse un lieu convivial et y créer un écosystème favorable aux oiseaux.

Éligible en DR pour 11 postes sur 12 (avant-dernier poste K non éligible car relatif à une zone donnée en gestion par la Commune à un restaurateur privé) :

Soit au nom de la catégorie 5 : « *Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autres que ceux concernés par les catégories 2 et 3* » : max.60% de max. 500 000 €, soit max. 300 000€. Attention cependant que l'éligibilité complète des deux postes (A et B) relatifs aux zones parkings dépendra d'une justification à fournir par rapport aux critères de convivialité et de biodiversité à conférer aux lieux.

Soit au nom des catégories 2 « *Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés* » OU 3 « *Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés* » : max. 80% de max. 500 000 €,

soit max. 400 000€, mais à condition que l'on retire les postes relatifs aux parkings (2 postes A et B), qui devraient dès lors incomber à 100% à la Commune.

Estimation globale des coûts : **1 063 239,1 €TVAC (Commune/CGT: soit max. 763 239 €, soit max. 663 239 €TVAC - DR : soit max. 300 000 €, soit max. 400 000 €).**

- ⇒ Bien que le périmètre concerné par cette fiche-projet (zones parking) ait fait l'objet d'une intervention du DR dans le cadre du PCDR précédent, le délai imposé de 10 ans de non-intervention du DR est désormais dépassé : de nouveaux travaux pourront donc y avoir lieu dans le cadre d'un nouveau PCDR.
- ⇒ Attention que le projet serait davantage subsidié si la nouvelle zone parking dans le parc était abandonnée. Cette défiguration du parc déplaît en outre à plusieurs membres de la CLDR. Notons cependant que cette décision n'arrangerait en rien le problème du manque de parking et du parking sauvage le long de la rue de la Gare.

Fiche-projet 2.1 BRA-LIERNEUX, Faire renaître le site de Bra en zone économique pour y créer un atelier rural.

Estimation préalable des coûts non calculée par JNC. Plan non fourni également, mais détail du programme des travaux fourni.

Au regard des nouvelles entraves (budget communal devenu trop onéreux, gestion bénévole très incertaine, subsidiation incombant davantage au CGT) relatives à plusieurs fiches-projets placées en lot 1 (1.1, 1.2, 1.3) (mais dont les études payantes par JNC viennent tout juste d'être finalisées), il semble aujourd'hui regrettable que cette fiche-projet, chère à la Commune et à son développement économique, n'ait pas pu se trouver en lot 1. En effet, après négociations avec la Commune, la SPI étudie actuellement la zone agricole concernée pour une prochaine éventuelle modification au plan de secteur (moyennant cependant compensation par la Commune).

- ⇒ Le Centre hélicopté qui se déplacerait peut-être à proximité dans le futur ne poserait pas de problème, mais bien les 3 éoliennes encore actuellement projetées par STORM. Il semble que ces dernières n'y prendront certainement pas place, mais la Commune attend encore un courrier de STORM relatif à leur abandon du projet (pour rappel les parcelles concernées sont encore privées et devraient donc soit être louées par STORM, soit être rachetées par la Commune).
- ⇒ Un partenariat avec le *ZE Idélux* situé en face sur la commune de Manhay avait été envisagé par la Commune de Lierneux, mais la SPI trouve cela compliqué en raison de leur localisation respective sur 2 provinces distinctes (Lierneux dans Liège et Manhay dans Luxembourg).
- ⇒ La SPI ne trouve pas opportun non plus de construire des bureaux pour le co-working, faute de bon usage en atelier rural : mieux vaut à cet effet privilégier un bâtiment individuel (pour meilleure visibilité, éclairage, promotion, etc.).
- ⇒ Un membre souligne que la situation de l'atelier rural est actuellement dans la cuvette ; il serait judicieux selon lui de repousser le plan vers Bra.

2. Explication des perspectives et actions en lot 0

Mme EVRARD annonce aux membres l'existence (depuis janvier 2020) de la nouvelle mesure ministérielle relative au budget participatif : tous les 2 ans, possibilité de bénéficier de 10 000 € de la part du DR pour un projet dans la mesure où la Commune apporte elle aussi 10 000 € pour la concrétisation de ce même projet.

D'autres subsides sont également possibles en faveur du lot 0, 2 ou 3 : *BiodiverCité* (rassemblant désormais *PCDN*, *Semaine de l'Arbre* et *Plan Maya*), ou encore *Woodplanet* (partenariat fréquent avec les écoles).

La CLDR ne s'est pas encore positionnée sur le lot 0 à activer, mais les remarques émises sont les suivantes :

- *Valoriser et préserver l'environnement, les villages, et leurs points d'intérêt, par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations, charte touristique*

Mme LAMBOTTE corrige une ancienne information, erronée, donnée aux membres : bien que la nouvelle *Balade des Chapelles*, pour rappel retravaillée et améliorée par la CLDR et Groupe de travail TARPAN il y a plusieurs années en lot 0 (balade TARPAN déjà existante mais dont le tracé a dû pour cette amélioration être modifié par les membres), ait reçu ses nouvelles informations patrimoniales (panneaux en plexiglas donnés à lire aux promeneurs commandés sous l'ancienne législation), il semblerait que son tracé et son fléchage n'aient pas été concrètement modifiés, ni in situ, ni sur cartes. Le promeneur ne sait donc pas par où aller et ne tombe pas sur ces nouveaux panneaux relatifs patrimoine de cette balade. En cause : l'impossibilité pour le CGT de valider ce nouveau tracé tant que le dossier précis de balisage (localisation et type de balises) ne lui a pas été envoyé par l'Office du tourisme de Lierneux (O. MATHIEU) ou par la MT OVA. Il s'agit d'un travail fastidieux. Mme EVRARD va prendre ses renseignements auprès du cartographe du GREOVA, M. JP. LAFONTAINE, à cet effet. La Commune va quant à elle chercher qui pourrait se charger de finaliser ce travail sur le terrain (pour la bonne complétude du dossier de balisage). Notons que ce dossier complet permettrait également un subside de la part du CGT.

- *Développer/favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (dupliquée en lot 3).*

Un membre souhaite savoir si les réunions citoyennes POLLEC vont bientôt reprendre, et de quoi il s'agit exactement. M. DANIEL, qui fait partie du Comité POLLEC, explique le principe et les actions qui ont déjà été menées à Lierneux dans ce sens : éclairage de bâtiments communaux, isolation du hall omnisports, placement de panneaux photovoltaïques, etc. Il est précisé aussi que concernant l'éclairage public, un système va être mis en place pour le réduire dès 23h. M. SAMRAY est de son côté partant pour

la reprise des réunions POLLEC sur la Commune, qui se sont visiblement stoppées avec la pandémie.

- *2.8 LES VILLETES, Acquérir un terrain afin d'y créer une zone conviviale et citoyenne.*
Un membre souhaite savoir ce qu'il en est au niveau du suivi de ce projet. En effet la Commune a déjà amorcé cette fiche-projet avant même l'entrée en vigueur de son PCDR. Les informations données par M. SAMRAY sont les suivantes : la Commune est en train d'acquérir un terrain à Villetes, et un cahier de charges sera passé le 8 juillet 2021 avant le lancement d'un marché relatif aux modules de jeux à y placer. Des bornes y seront aussi placées afin de bien délimiter la zone.
- Enfin, un membre demande si le lot 0 peut concerner le réseau points-nœuds. A priori le *Réseau à points-nœuds* est l'affaire de la Province de Liège, qui l'organise et le finance ; maintenant si le sentier est communal il n'est pas impossible d'y faire quelques aménagements où d'y apporter des améliorations ici et là (mais autres que fléchage et balisage pour ne pas interférer avec le *Réseau à points-nœuds*) dans le cadre de l'action en lot 0. M. SAMRAY suit l'évolution de ce réseau avec grand intérêt et précise qu'il sera relié au futur RAVeL Lierneux-Vielsalm.

(Rapporteur : Alix EVRARD)